

Avocat

Belley, le 31 mai 2001

*Madame Laurence
1 Lotissement les Hauts de St Martin
Chemin du Haut Gradecap*

FL/SM

Madame,

*Suite à notre longue conversation téléphonique au sujet du rapport d'expertise du Docteur
, je reste toujours dans l'attente de votre correspondance et des éléments
me permettant, le cas échéant, de solliciter une nouvelle expertise.*

Avez-vous donc renoncé ?

*En réalité, je reviens vers vous parce que je viens d'obtenir une proposition de la
Compagnie , qui propose de vous indemniser sur les bases suivantes :*

<i>- ITT</i>	<i>50.000,00 F,</i>
<i>- IPP 17 % 8.500 F le point</i>	<i>144.500,00 F,</i>
<i>- Pretium doloris 4,5/7</i>	<i>40.000,00 F,</i>
<i>- Préjudice esthétique 1/7^{ème}</i>	<i>4.000,00 F</i>
	<hr/>
<i>TOTAL</i>	<i>238.500,00 F</i>

*Bien entendu, il y aurait lieu de déduire de cette somme la provision déjà réglée, soit la
somme de 70.000 F. Il vous reviendrait donc un solde pour le compte de votre fils de
168.500 F.*

Restant dans l'attente d'une très prochaine réponse de votre part,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Membre

proposition